

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**Délibérations n°01 à 13**

**Date de convocation :** 07/09/2016

**Date d'affichage :** 16/09/2016

**Nombre de conseillers :**

**en exercice :** 19

**présents :** 14

**votants :** 17

L'an deux mille seize, le quinze du mois de septembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 07 septembre 2016.

**Conseillers présents :**

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

**Conseillers absents excusés :**

Mesdames Myriam CHARPIN-CORDUANT, Katy DIDIER-PETIT et Messieurs Jean-Jacques POLIEN, Christophe DAMPENON, Emmanuel ODRION.

**Conseillers représentés :**

Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Jean-Jacques POLIEN a donné procuration à Monsieur Patrice MANTION.

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 10 Juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 10 Juin 2016.

**2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 : SYNDICAT DES EAUX DE PUSEY (Délibération n°02) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2015.

**3/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 : C.A.V. (Délibération n°03) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par la C.A.V. de son rapport d'activité pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** de la communication faite par la C.A.V. de son rapport d'activité pour l'année 2015.

**4/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 : CAUE (Délibération n°04) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le CAUE de son rapport d'activité pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication faite par le CAUE de son rapport d'activité pour l'année 2015.

**5/ GESTION FINANCIÈRE COMMUNALE 2015 : RAPPORT DE LA DGFIP (Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par les services de la DGFIP et en particulier, le rapport établi par Monsieur Jean-Paul PONCHON – Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier – sur la gestion financière communale pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication faite par la DGFIP de la gestion financière communale pour l'année 2015.

**6/ TERRAIN COMMUNAL : PROPOSITION DE CESSION (Délibération n°06) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°04 en date du 24 Septembre 2015, le Conseil Municipal de Pusey avait demandé à Monsieur le Maire de solliciter les services des Domaines pour une estimation de la parcelle cadastrée AO n°16.

En date du 04 Novembre 2015, la saisine a été faite.

Par courriel du 01 Août 2016, le service France Domaine de la DDFIP de la Haute-Saône communiquait à Monsieur le Maire de Pusey l'estimation de la parcelle AO n°16 :

- La parcelle AO n°16 d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> est qualifiée d'aisance de TAB.
- Cette parcelle est située en zone UF de PLUi.
- À la vue de l'étude de marché faite sur Pusey, la valeur vénale de la parcelle AO n°16 est estimée à 20,40 €/m<sup>2</sup> (17,00 € HT/m<sup>2</sup>) avec une marge de négociation de 10 % (18,36 €/m<sup>2</sup> ~ 22,44 €/m<sup>2</sup>)

Comme rappelé lors du Conseil Municipal du 24 Septembre 2015, Monsieur Jacky CAISEY (riverain de la parcelle) s'est porté acquéreur d'une partie de la parcelle AO n°16.

Entre-temps, Monsieur Alain CASTELLETTI (riverain de la parcelle) s'est aussi porté acquéreur mais pour la totalité de la parcelle AO n°16.

Il est à noter que la parcelle AO n°16 est enclavée entre 4 propriétés dont 1 appartenant à la Commune de Pusey (ZC n°76). La parcelle ZC n°76 sert de chemin piéton et a un pylône électrique édifié dessus.

De fait, aucun accès direct depuis la parcelle AO n°16 sur la parcelle ZC n°76 ne pourra être autorisé pour des véhicules à moteur. Seul un portillon piéton pourra être autorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession de la totalité de la parcelle cadastrée AO n°16 au prix de 20,40 €/m<sup>2</sup> net ;

**DESIGNE** la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 12 Rue Docteur Noël Courvoisier à Vesoul – comme notaires pour la rédaction de l'acte de vente sachant que les frais afférents seront à la charge de l'acheteur ainsi que tout frais connexes éventuels à l'acte (bornage,...) ;

**PRECISE** que dans le cadre de la cession totale de la parcelle cadastrée AO n°16, l'accès par la parcelle ZC n°76 ne sera autoriser que par un portillon pour un accès piéton, sachant que tout autre accès à la parcelle AO n°16, l'acheteur devra le faire sur sa parcelle contigüe.

#### **7/ PLUI : ABANDON EMPLACEMENT RÉSERVÉ (Délibération n°07) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le PLUi de la C.A.V. est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de la C.A.V., établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur son territoire.

Au niveau des pièces réglementaires du PLUi de la CAV, un certain nombre d'emplacements réservés sont mentionnés.

Sur le territoire de la Commune de Pusey, l'emplacement réservé référencé « J14 » est inscrit au titre de l'opération « Création d'une voie » pour une superficie de 5.553,35 m<sup>2</sup> au niveau de la voie communale « Chemin du Bois Mourlot ».

Or, cet emplacement réservé n'a plus lieu d'être en raison de l'abandon du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer l'emplacement réservé du PLUi de la CAV référencé « J14 » en raison de l'abandon du projet ;

**DEMANDE** à Monsieur le Président de la C.A.V. de bien vouloir prendre en considération cette suppression d'emplacement réservé au sein de son PLUi.

#### **8/ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°02 (Délibération n°08) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2016.

Les mouvements sont les suivants :

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>OPERATION</b>	<b>CREDITS 2016</b>	<b>D.M. n°2</b>
<b>NON AFFECTE</b>				
10 / 10226	Taxe d'aménagement	N/A	29 500.00 €	- 8 000.00 €
10 / 103	F.C.T.V.A. Plan de relance	N/A	27 000.00 €	+ 8 000.00 €
<b>TOTAL :</b>				<b>+ 0.00 €</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>CREDITS 2016</b>	<b>D.M. n°2</b>
011 / 6281	Concours divers	1 000.00 €	+ 1 500.00 €
011 / 6282	Frais de gardiennage	1 000.00 €	+ 5 000.00 €
011 / 6288	Autres services extérieurs	500.00 €	+ 1 000.00 €
<b>011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			<b>+ 7 500.00 €</b>
012 / 6218	Personnel mis à disposition	65 500.00 €	+ 25 000.00 €
<b>012 – CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>+ 25 000.00 €</b>
014 / 73925	Reversement FPIC	15 000.00 €	+ 5 500.00 €
<b>012 – ATTENUATION DE PRODUITS</b>			<b>+ 5 500.00 €</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>+ 38 000.00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2016	D.M. n°2
013 / 6419	Rembt frais de personnel	46 000.00 €	+ 25 500.00 €
<b>013 – ATTENUATION DE CHARGES</b>			<b>+ 25 500.00 €</b>
73 / 7322	Dotation de Solidarité Communautaire	0.00 €	+ 12 500.00 €
<b>73 – IMPOTS ET TAXES</b>			<b>+ 12 500.00 €</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>+ 38 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

**9/ LOTISSEMENT « MONT CHANOIS » : FINANCEMENT DES TRAVAUX – CHOIX DU CONTRAT (Délibération n°09) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait, dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2016, voté pour la souscription d'un emprunt de 300.000 €uros servant à financer le coût des travaux de rénovation du lotissement « Mont Chanois ».

Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires pour un prêt de 300.000 €uros.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

SYNTHESE RESULTATS CONSULTATION								
Banque	Montant	Durée	Cadence	Taux fixe	Constance	Charge intérêts	Frais	Coût Total
Banque Populaire	300 000,00 €	10 ans	Trimestriel	0,60 %	Amortissement	9 225,00 €	-	<b>9 225,00 €</b>
Banque Populaire	300 000,00 €	10 ans	Annuel*	0,60 %	Annuité	8 445,70 €	-	<b>8 445,70 €</b>
Caisse d'Épargne	300 000,00 €	10 ans	Trimestriel	0,58 %	Amortissement	8 917,50 €	450,00 €	<b>9 367,50 €</b>
Caisse d'Épargne	300 000,00 €	10 ans	Trimestriel	0,58 %	Annuité	9 001,60 €	450,00 €	<b>9 451,60 €</b>
Caisse d'Épargne	300 000,00 €	10 ans	Annuel*	0,61 %	Amortissement	8 692,50 €	450,00 €	<b>9 142,50 €</b>
Caisse d'Épargne	300 000,00 €	10 ans	Annuel*	0,61 %	Annuité	8 746,40 €	450,00 €	<b>9 196,40 €</b>
Crédit Agricole	300 000,00 €	10 ans	Trimestriel	0,91 %	Amortissement	13 991,30 €	450,00 €	<b>14 441,30 €</b>
Crédit Agricole	300 000,00 €	10 ans	Trimestriel	0,91 %	Annuité	14 197,88 €	450,00 €	<b>14 647,88 €</b>
Crédit Mutuel	300 000,00 €	10 ans	Trimestriel	0,85 %	Amortissement	13 068,80 €	300,00 €	<b>13 368,80 €</b>
Crédit Mutuel	300 000,00 €	10 ans	Trimestriel	0,85 %	Annuité	13 249,05 €	300,00 €	<b>13 549,05 €</b>

\* *remboursement avancé échéance n°01 en 01/2017.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir le contrat financier suivant :

Établissement :	Banque Populaire
Montant :	300 000,00 €
Durée :	10 ans
Cadence :	Annuel avec remboursement avancée échéance n°01 au 01/01/2017
Type de taux :	Fixe
Taux :	0,60 %
Constance d'annuité :	Annuité constante
Charge d'intérêts :	8 445,70 €
Frais de dossier :	AUCUN
Coût total :	8 445,70 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat dans les conditions ci-dessus décrites.

## 10/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES COMMUNAUX

### (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les agents communaux sont nommés sur un grade en fonction des décisions de création de postes prises par l'assemblée délibérante. Chaque agent est ainsi rémunéré sur un échelon d'un grade faisant partie d'un cadre d'emploi.

#### 1. Suppression de poste :

Un agent communal a été nommé sur le poste d' « Adjoint Territorial d'Animation de 1<sup>ère</sup> Classe » créé par délibération en date du 03 Mars 2016 et ce, en date du 1<sup>er</sup> Avril 2016. Le poste sur lequel l'agent était précédemment nommé, à savoir « Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> Classe », est donc vacant et qu'il convient de supprimer.

Pour cette suppression, l'avis du CT du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône a été sollicité et a donné un avis favorable lors de sa séance en date du 1<sup>er</sup> Avril 2016.

#### 2. Création de postes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal de Pusey ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la Commune de Pusey ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les missions de :

- Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune ;
- Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, des eaux, de l'assainissement ;
- Réaliser des opérations de petite manutention.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Agent de Maîtrise et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les missions de :

- Réaliser et planifier les interventions techniques de la commune ;
- Gérer le matériel et l'outillage... ;
- Veiller à l'entretien et assurer des opérations de première maintenance de l'ensemble des équipements communaux ;
- Contrôler la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SUPPRIME** du tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> Octobre 2016 :

- 1 emploi permanent d' « Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> Classe » à Temps Complet (35/35°).

**CREE** à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016 les postes suivants :

- 1 emploi permanent d'« Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe » à Temps Complet (35/35°) relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;
- 1 emploi permanent d'« Agent de Maîtrise » à Temps Complet (35/35°) relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **11/ ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS : EXERCICE 2017 (Délibération n°11):**

Monsieur le Maire présente le programme établi par les services de l'ONF et ce pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'assiette des coupes de l'exercice 2017 dans les parcelles de la forêt communale de Pusey : Numéro : 26 – 6.

**DECIDE** de vendre sur pied, par les soins de l'O.N.F., en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n°26 – 6.

**DECIDE** de partager, non façonné, sur pied, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n°26 – 6 et en demander ainsi la délivrance.

**APPROUVE** les produits qui seront vendus selon les critères suivants :

Essence	Diamètre	Découpe
Chêne	35	30
Hêtre	35	30
Charme	35	25
Divers : Estimation de l'agent ONF		

**FIXE** les conditions suivantes pour les produits vendus :

- Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :
  - réinvestissement pour travaux forestiers suivant aménagement.
  - incinération des rémanents parcelle n°6.
- Dans le cadre de l'exploitation du bois d'affouage réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, il convient de désigner trois garants responsables :
  - Monsieur REYNOUD Patrick ;
  - Monsieur ODRION Emmanuel ;
  - Monsieur VUILLEMOT Gaston.
- Situation des coupes et nature des produits concernés :

Nature	Amélioration	Régénération
Parcelles	N°26	N°6
Produits à exploiter	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Petites futaies marquées en abandon</b></li><li>• <b>Houppiers</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Tout le taillis</b></li><li>• <b>Petites futaies marquées en abandon</b></li><li>• <b>Houppiers</b></li></ul>

- Délais d'exploitation :

Parcelles	N°26 - 6	N°6	N°26	
Nature des produits	<b>Grumes</b>	<b>Chauffage</b>	<b>Chauffage</b>	
Début de la coupe	<b>Suivant permis</b>			
Fin de	Abattage	<b>31/07/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2018</b>
	Façonnage	<b>31/07/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2018</b>
	Vidange	<b>31/10/2018</b>	<b>31/10/2017</b>	<b>31/10/2018</b>

- Conditions particulières :

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la Commune de Pusey disposera librement des produits.

## **12/ TRAVAUX « RUE DES FOUGÈRES » ET « RUE DU MOULIN » : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE. (Délibération n°12) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les engagements pris lors de précédentes séances plénières concernant la réfection des voies « Rue des Fougères » et « Rue du Moulin ».

Les réseaux « secs » (Électricité, éclairage public, télécommunications) ont été repris. Les réseaux « humides » (Eau potable, eaux usées, eaux pluviales) sont en cours d'investigation. Il restera donc la reprise complète de la « bande de roulement » (voirie, bordures et trottoirs) à effectuer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré dernièrement l'entreprise BC2i pour laquelle il lui a été demandé d'établir une proposition d'honoraires pour la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie.

BC2i a fait les propositions suivantes :

<b>Mission M.O. voirie « Rue des Fougères » et « Rue du Moulin »</b>	<b>Devis</b>
Mission de Maîtrise d'Œuvre Comprenant :	5,00 % de l'estimation faite à l'AVP
AVP :                 30,00 %	
PRO :                15,00 %	
ACT :                15,00 %	
DET :                37,00 %	
AOR :                3,00 %	

En sus de ces prestations, un relevé topographique sera préalablement établi.

Il est précisé de l'AVP sera validé par Monsieur le Maire et sera présenté au Conseil Municipal de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**CHOISIT** BC2i comme maître d'œuvre pour les travaux ci-dessus décrits ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec BC2i ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la consultation des travaux conformément à l'article 28 du CMP ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

## **13/ TRAVAUX RÉSEAU D'EAU PLUVIALE : CONVENTION D'ASSISTANCE AGENCE DÉPARTEMENTALE (Délibération n°13) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey a adhéré à l'Agence Départementale INGENIERIE 70.

À ce titre, l'Agence Départementale INGENIERIE 70 propose son assistance pour des travaux de réfection ponctuelle du réseau eau pluviale au droit du 100 Rue Gustave Courtois.

L'estimation de cette opération s'élève à 2.760,00 € HT dont :

- 2.260,00 € HT de travaux
- 500 € HT de prestations pour l'Agence Départementale INGENIERIE 70

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de signer la convention proposée par l'Agence Départementale INGENIERIE 70 qui retrace les conditions financières de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** l'estimatif de l'opération de réfection ponctuelle du réseau eau pluviale au droit du 100 Rue Gustave Courtois ;

**APPROUVE** la mission confiée à l'Agence Départementale INGENIERIE 70 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Départementale INGENIERIE 70 ainsi que tous les documents nécessaires à cette opération.

## 14/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur René REGAUDIE :

Les travaux de terrassement de « Oasis III » commenceront aux alentours du 18 Octobre 2016.

Des groupements d'entreprises régionales doivent faire les travaux des cellules.

Toutes les cellules (11) sont réservées.

Une douzième cellule est prévue pour des petits commerces.

Une réunion devra se tenir début octobre 2016 en Mairie de Pusey avec les différents partenaires (Préfecture, DDT, CD70 et la CAV) concernant les aménagements routiers de la zone.

Les lignes de bois seront faites cette année par Monsieur POIRSON Jérôme pour un montant de 3.912,00 € TTC

- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

Des aménagements de sécurité sont en cours de réalisation aux abords de l'École (grillage, portillons) pour répondre aux exigences de sécurité liées au dispositif gouvernemental « Vigipirate renforcé ».

De plus, le stationnement est interdit devant l'École et le regroupement de parents est proscrit.

Les portes des bâtiments sont fermées en permanence. Un système de « sonnettes » sera mis en place.

Un système d'alarme est installé tout comme à la Médiathèque.

Pour la « Micro-Crèche », la fréquentation est de 10-11 enfants par jour.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

Un point sur les travaux en cours est fait :

- Travaux Rue Gustave Courtois : Les travaux d'eau potable se terminent et la réfection de la voirie est prévue pour le 26 septembre 2016.
- Travaux Mont Chanois : Les réseaux secs et humides sont terminés. Les travaux de voirie vont débuter fin septembre 2016. Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont respectés les directives en matière de taille d'espaces verts.
- Rue des Fougères : Les travaux d'éclairage public se terminent ces jours-ci.
- Éclairage public à leds : Des essais vont prochainement avoir lieu pour régler l'intensité (baisse ou éclairage 1 sur 2)

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Les associations communales ont repris leurs activités.

Le bulletin associatif va prochainement être fait.

Dans le prochain bulletin d'infos, il est prévu de sensibiliser les utilisateurs de la piste de BMX sur le port obligatoire des équipements de sécurité et en particulier, celui du casque.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée et le Groupe Scolaire Communal Gustave Courtois compte environ 180 élèves.

Concernant le « Comité des Fêtes », tout se passe bien, dynamisme, compte-rendu de réunions sont au rendez-vous.

Un différentiel tarifaire est fait entre les habitants de Pusey et les extérieurs.

Au programme du « Comité des Fêtes » :

- Soirée « Cancoillotte » : le 15/10/16
- Sortie « Croisette » : le 05/11/16

Le « Comité des Fêtes » envisage de faire des activités au profit du service communal périscolaire.

Concernant le « Service Civique », ses missions sont en cours de définition avec l'AMR70.



L' « École de Musique » participera au prochain « vide grenier » ainsi qu'à la cérémonie des vœux avec Monsieur Guy NWOGANG.

- Intervention de Madame Gaëlle DE JESUS :

L'Assemblée Générale de « Pusey Acti-Sport » se tiendra le 16 Septembre 2016.  
Gaëlle DE JESUS souhaite proposer sa candidature au poste de secrétaire.

- Intervention de Monsieur Philippe BANET :

Le « Marché de Noël » se tiendra sur 2 jours les 3 et 4 Décembre 2016.  
28 réservations sont déjà actées.

Concernant la restauration sur place qui sera assurée par le restaurant « Les 3D », un menu est établi avec les produits des exposants.

Une attention particulière sera portée sur la sécurité notamment pour être conformité avec les directives gouvernementales.

Il apparait également nécessaire de trouver des grilles d'exposition et des vit-abris : Monsieur le Maire va s'en occuper.

- Intervention de Madame Marie-Andrée GALLECIER :

Le problème à l'Église de la sono qui « craque » n'est toujours pas résolu. Il est demandé à Monsieur POLIEN de faire diligence sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33.

Le Maire,

  
**René REGAUDIE**



La Secrétaire de séance,

  
**Marie-Christine MOINOT**